



Délibération n° 2006-DL-0001 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 décembre 2006 donnant délégation à son président pour signer certaines décisions individuelles

I. Contexte

Le règlement intérieur qui organise notamment les délégations de signature du collège au président n’ayant pas encore été homologué, plusieurs autorisations individuelles qui doivent être prises par l’Autorité de sûreté nucléaire sont en attente de signature.

La typologie des autorisations individuelles délivrées pour l’utilisation des sources dans le domaine médical et industriel et pour les transports de substances radioactives a été présentée au collège lors des réunions du 23 et 27 novembre 2006.

II. Délibération

Le collège donne au président délégation pour signer les décisions individuelles dans les domaines suivants, jusqu’à ce que le règlement intérieur soit homologué :

- Utilisation de sources dans le domaine médical ;
- Utilisation de sources dans le domaine industriel ;
- Agréments de transport.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

François BARTHELEMY

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON